

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

3^e séance, 21^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 25 septembre 2018, à 18 h, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.**

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Richard Légaré, vice-président du comité exécutif
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membres du conseil des commissaires présents :

Madame Claudette Gosselin Fecteau, commissaire
Monsieur Marcel Vézina, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un mot de bienvenue, monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 25 septembre 2018 ouverte à 18 h 01.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

Le directeur général adjoint, monsieur Benoit Langlois, confirme qu'il y a quorum.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

CE-18-19-015

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 août 2018
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 École Pointe-Lévy – Services professionnels en architecture – Réfection – Secteurs production et distribution alimentaires – Adjudication de contrat
- 2.2 Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) – Achat de machineries lourdes – 6 lots – Adjudication de contrat

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-016

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 août 2018

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 août 2018 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 20 septembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

DE dispenser le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 août 2018 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

2.0 DÉCISIONS

**CE-18-19-017
SRM**

2.1 École Pointe-Lévy – Services professionnels en architecture – Réfection – Secteurs production et distribution alimentaires – Adjudication de contrat

ATTENDU que le dirigeant de l'organisme a constitué un comité de sélection pour le choix des firmes de professionnels en architecture dans le but de réaliser des plans et devis pour des travaux de réfection – secteurs production et distribution alimentaires à l'École Pointe-Lévy;

ATTENDU l'appel de candidatures de services professionnels AO180809-08;

ATTENDU les offres reçues le 5 septembre 2018, tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse individuelle desdites offres réalisée par les membres du comité de sélection mandatés par le dirigeant de l'organisme;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, découlant des notes attribuées à chacune des firmes et du classement en résultant, de retenir la firme suivante, à savoir :

- **Robitaille Larouche Déry Architectes ;**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs mandate la firme :

- **Robitaille Larouche Déry Architectes ;**

pour la réalisation des plans et devis et la surveillance de chantier des travaux de réfection – secteurs production et distribution alimentaires à l'École Pointe-Lévy, cette firme ayant obtenu le meilleur classement suite à l'analyse effectuée par le comité de sélection mandaté à cet effet tel qu'il appert aux documents soumis à l'attention des membres du comité exécutif;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-018
SRM**

2.2 Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) – Achat de machineries lourdes – 6 lots – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO180813-12 réalisé par les Services des ressources matérielles, dans le but d'acquérir des machineries lourdes (6 lots) pour le Centre national de conduite d'engins de chantier;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 13 septembre 2018, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de toutes les offres par lot effectuée par le Centre national de conduite d'engins de chantier et leur conclusion que les offres suivantes répondent de façon satisfaisante au devis technique, à leurs besoins et à leur budget pour les lots 2, 4, 5 et 6;

ATTENDU que le Centre national de conduite d'engins de chantier n'accepte aucune offre pour les lots 1 et 3 et qu'il retournera en appel d'offres à la suite d'une nouvelle analyse de ses besoins, ultérieurement;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

ATTENDU la recommandation de la direction du Centre national de conduite d'engins de chantier portée à l'attention des membres du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Nortrax Québec inc., de Saint-Augustin, le contrat pour l'achat d'une niveleuse six roues motrices avec scarificateur neuve, classe 0270, de marque John-Deere, modèle 672 GP, constituant le lot 2 dudit appel d'offres, pour un montant de 356 475 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Toromont Cat (Québec), de Saint-Augustin, le contrat pour l'achat d'un boteur avec défonceuse parallélogramme ajustable neuf, classe 0461, de marque Caterpillar, modèle D6K2 LPG, constituant le lot 4 dudit appel d'offres, pour un montant de 237 670 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Nortrax Québec inc., de Saint-Augustin, le contrat pour l'achat de deux chargeuses pelleuses neuves, classe 0704, de marque John-Deere, modèle 310 SLHL, constituant le lot 5 dudit appel d'offres, pour un #montant de 274 100 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Toromont Cat (Québec), de Saint-Augustin, le contrat pour l'achat d'un boteur neuf, classe 0456, de marque Caterpillar, modèle D3K2 LGP, constituant le lot 6 dudit appel d'offres, pour un montant de 142 200 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Aucune question et aucun message.

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 10.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jérôme Demers
Président


Benoît Langlois
Directeur général adjoint